

## ÉDITO



**Ce bulletin est un peu particulier : la nouvelle équipe municipale qui a été élue le dimanche 15 mars dernier n'a pu s'installer dans ses fonctions que le 25 mai 2020. Entre-temps il y a eu le contexte de la pandémie Covid 19 et le confinement imposé à la population du 17 mars au 11 mai 2020. Ce confinement a été très difficile pour les familles et les entreprises mais il a aussi permis de faire ressortir ce qu'il y a de meilleur en nous, « la solidarité ».**

**C**ar dans ces moments difficiles nous avons retrouvé le meilleur chez nos habitants.

C'est d'abord le réseau de bénévoles que nous avons pu mettre en place pour aider les personnes âgées, handicapées et isolées ; cela a été ensuite de simples appels téléphoniques pour garder le contact et prendre des nouvelles. Cela a été aussi nos couturières qui ont confectionné les masques distribués gratuitement à tous les habitants par les conseillers municipaux.

Que tous ces bénévoles soient remerciés, grâce à eux le lien avec les plus fragiles a pu être conservé.

Cette période aura aussi été marquée par l'importance de nos commerces de proximité :

«Chez Jenny» : c'est un coup de chapeau que nous lui rendons : elle n'a pas compté ses heures pour apporter le meilleur service à tous ses clients. Pour soutenir son commerce, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre n'a pas appelé ses loyers de mars à juin et la commune lui a renouvelé le versement d'une subvention de fonctionnement de 4.800€ par an.

«L'Auberge 1800» : aucun entrepreneur n'aura connu pareille ouverture ; le restaurant qui a ouvert ses portes le 1er mars a subi la fermeture administrative le samedi 15 mars à minuit. Les gérants ont eu la réactivité de proposer très vite des plats à emporter très appréciés de la clientèle et, depuis la réouverture (avec les mesures sanitaires imposées), ils retrouvent le plaisir d'accueillir leurs convives.

Parmi les difficultés de cette période, tous les événements depuis mars ont dû être annulés, les fêtes de famille, les mariages et aussi la fête de ma musique qui nous a bien manquée.

Il faut cependant se projeter, ne pas baisser les bras. Nous avons besoin de nous retrouver : c'est pour cela que nous avons préparé le programme de la notre deuxième saison culturelle « Le Temple » en espérant que le Covid nous oublie un peu ...

Toujours accompagné des compétences et du réseau de Mr Yoann Desouche (Hypsoline Records) programmateur niortais, nous propose une programmation éclectique, basée sur la découverte et l'émergence, empreinte d'un partenariat avec des structures importantes de notre département : la SMAC, le CAMJI et le Festival Nouvelle(s) Scène(s). Nous avons proposé la co-organisation de la soirée d'ouverture à l'Association des Parents d'Elèves qui conservera le bénéfice des entrées et de la buvette pour les activités des enfants de l'école.

Notre salle des fêtes est aujourd'hui labellisée salle de spectacle Le Temple ; ces soirées sont là pour que vous y passiez de bons moments entourés de vos proches et/ou voisins.

Nous souhaitons ainsi, faire vivre et vibrer notre commune.

Je vous souhaite une belle fin d'été en espérant que notre rentrée soit plus paisible...

**ROGER LARGEAUD**  
Maire de Sainte-Néomaye

## NOTRE NOUVEAU LOGOTYPE

La nouvelle équipe municipale a souhaité la création d'un site internet afin de communiquer avec les administrés.

Cette démarche nous a conduit à définir une charte graphique, et naturellement à refonder le logo de la Commune, ce dernier ayant été réalisé il y a une trentaine d'années.

Trois professionnels de l'infographie ont été consultés en fin de mandat et les choix ont été réalisés par la nouvelle équipe.

Ce nouveau logo reprend les couleurs de la charte graphique du site internet : le vert et le violet. Un triangle ouvert représente l'ouverture vers l'avenir ; l'église, le pont neuf et la Sèvre qui caractérisent l'essence de notre belle commune ont été conservés.

Le triangle ouvert est un clin d'œil vers le logo de la salle « Le Temple » et le mégaphone représenté par les mots « musiques actuelles et variées »

## LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public les lundis et les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les vendredis de 9 h à 12 h.

Monsieur le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

05 49 25 57 13 ou [accueil.mairie@sainte-neomaye.fr](mailto:accueil.mairie@sainte-neomaye.fr)  
<https://www.facebook.com/sainteneomaye.commune>



# L'ÉQUIPE MUNICIPALE



**CÉLINE RIVOLET**  
1ère adjointe  
Les Quenouilles



**DANIEL THIOT**  
2ème adjoint  
Les Fontenelles



**VALÉRIE BRIAUD**  
3ème adjointe  
Le Bourg



**FRANCIS TESSERAU**  
4ème adjoint  
La Chesnaye



**DELPHINE PELLERIN**  
Conseillère municipale  
Les Acacias



**HENRY BURGAUD**  
Conseiller municipal  
Aiript



**FLORENCE MÉNARD**  
Conseillère municipale  
Les Fontenelles



**PATRICK LAMORT**  
Conseiller municipal  
Fonraimier



**ELODIE ROULET**  
Conseillère municipale  
Aiript



**MICKAËL ROBIN**  
Conseiller municipal  
Fonraimier



**SABINE DUSSART**  
Conseillère municipale  
Le Bourg



**JEAN-LUC EPRINCHARD**  
Conseiller municipal  
La Chesnaye



**AURÉLIE GAUTIER**  
Conseillère municipale  
La Chesnaye



**PATRICE DORAY**  
Conseiller municipal  
Les Fontenelles



**STÉPHANIE LEPAULMIER**  
Conseillère municipale supplémenteaire  
Les Quenouilles



**JEAN VIGNET**  
Conseiller municipal supplémenteaire  
La Croix

# ACTUALITÉ EN MAIRIE



## La première plantation de haie

Chaque année nous plantons des arbres isolés et remplaçons les arbres en mauvais état sanitaire.

Le conseil municipal a souhaité se lancer dans un programme de plantation plus ambitieux en partenariat avec l'association prom'haie et les agriculteurs.

La haie, souvent maltraitée aujourd'hui, apporte pourtant de nombreux avantages. Elle draine les eaux pluviales, apporte un gîte pour la faune et freine le vent et l'érosion.

Les deux premières haies ont été plantées avec le concours des chasseurs et des enfants du centre de loisirs; la première le long de la maison de la petite enfance et du gymnase et la seconde sur le côté du hangar communal.

## Aire de jeux

Lors d'une réunion publique consacrée à l'urbanisme et en particulier l'intégration des nouveaux quartiers, il est ressorti la centralité des équipements ce qui est une qualité mais fait aussi ressortir le besoin d'équipements plus modestes répartis sur les villages.

Au plus près du quartier de fonraimier, près de la salle des fêtes, nous disposons d'un terrain en réserve foncière. Les élus ont fait le choix d'y installer 2 aires de jeux : pour les petits de 2 à 10 ans et les plus grands de 3 à 12 ans.

Les activités se font sous la surveillance des parents ou accompagnateurs adultes.

La société Proludic a été retenue pour cet équipement car c'est elle qui avait équipé nos 2 cours d'école et les jeux plaisent beaucoup aux enfants et la maintenance y est très fiable.



## Obtention du label « Territoire Bio Engagé »



**La commune s'est vue décerner plusieurs labels :** « Terre Saine » Label Régional 4 papillons depuis 2008, « Terre Saine » Label National, remis par le ministère de la transition énergétique début 2020, ainsi que le label « Territoire Bio Engagé » début janvier 2020 pour la qualité de notre cantine scolaire : la cuisine est préparée sur place, les viandes sont toutes bios et/ou locales.

**Nous économisons l'énergie :** la commune a obtenu une subvention de la Région en 2014 suite à un important travail d'audit énergétique et aux efforts réalisés ayant conduits à d'importantes économies d'énergies : nous n'avons plus de chaufferie émettrice de CO<sub>2</sub>, tous nos bâtiments ont été rénovés avec les contraintes BBC+, l'éclairage public est éteint à 23h00 (sauf autour des équipements publics), les lampadaires sont tous équipés de lampes basse consommation ; depuis 6 ans le renouvellement se fait en lampes à leds ou en solaires

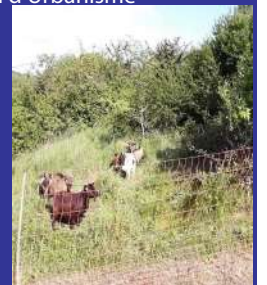
**Nous limitons la production de déchet :** la majorité des tontes se font en mulching, nos tailles de bois sont recyclées en paillages pour nos massifs.

**Nous économisons l'eau :** aucun arrosage de nos plantes et massifs qui sont tous composés à 100% de plantes vivaces persistantes, les lavages de véhicules et l'arrosage de jeunes arbres sont réalisés grâce à notre récupérateur d'eau sous l'atelier municipal. Tous nos robinets sont équipés de réducteur de pression.

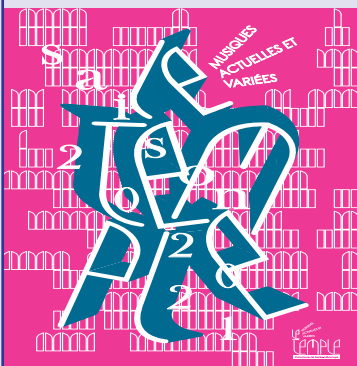
**Nous participons au développement de la biodiversité :** chaque année, nous plantons des arbres (remplacement des arbres morts ou tombés et nouvelles plantations), nous avons mis en place en 2019 un programme annuel de plantations de haies. Un projet de création de verger communal est en réflexion. Nous avons protégé les zones humides du territoire (inscrite sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Une mare, entre les ouches et La Croix, héberge le crapaud sonneur, espèce protégée très rare dans le département.

Nous avons le projet d'un rucher communal.

Nous pratiquons l'écopâturage pour la 3<sup>ème</sup> année, les chèvres de Louise Gautier et son barachèvres sont présentes pour quelques semaines sur le coteau du pont de l'A10 d'Aiript.



# CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



**3 OCT. 2020**

Soirée d'ouverture en partenariat avec l'APE

17h30 : «Ô poil» spectacle jeune public et adultes Compagnie Num (Niort)

19h : Apéro concert Treizeur du Mat Chanson festive (Angoulême)

**21 NOV. 2020**

Soirée Rock et Blues en partenariat avec le CAMJI de Niort.

Plus d'infos à venir

**I  
N  
F  
O  
S**

## ARRÊTÉ PREFECTORAL SUR LES BRUITS

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est également un élément perturbateur de la tranquillité publique. Il est l'une des préoccupations majeures de la vie quotidienne. Tout bruit nuisant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

La durée, la répétition ou l'intensité sont prises en compte pour apprécier les nuisances dues aux bruits de voisinage. Les nuisances peuvent être constatées par les forces de police et de gendarmerie, les maires et tout agent communal commissionné et assermenté sans avoir besoin de procéder à des mesures acoustiques.

En ce qui concerne les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,  
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,  
les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

## DEPÔT SAUVAGES

Les dépôts sauvages et ceux devant la borne dédiée aux verres sont strictement interdits.

Gardons notre commune propre ! Une amende de 450 euros a été votée et elle a été appliquée 3 fois. Des caméras discrètes et mobiles sont installées.



## RAPPEL : INTERDICTION DES BRULÔTS

Nous vous rappelons que les brulôts restent interdits, sauf dérogation de la mairie



## LE CITOYEN AU COEUR DE NOTRE PROJET

Un conseil municipal des jeunes sera créé. Nous souhaitons ainsi permettre aux plus jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune et prendre en compte leurs attentes et les sensibiliser à la citoyenneté. Un travail en accord avec le corps enseignant de notre commune, le rectorat et le collège sera engagé dès la rentrée prochaine.

Le quart d'heure citoyen sera également mis en place : chacun des habitants pourra assister au conseil municipal et il leur sera possible, à l'issue du conseil, d'exprimer leur désidérata, intervenir sur une question à l'ordre du jour ou tout autre sujet.

Une participation des citoyens aux commissions est possible : une inscription par mail auprès de la mairie est nécessaire afin que les convocations soient adressées aux personnes intéressées. Les premières réunions concerneront la commission environnement et travaux qui débattrà des projets en cours.

- ACCA [rejane.dugleux@sfr.fr](mailto:rejane.dugleux@sfr.fr) • AMICALE PÉTANQUE de Ste Néomaye [pierre.marco0856@orange.fr](mailto:pierre.marco0856@orange.fr)
- APE [ape.ste.neomaye@gmail.com](mailto:ape.ste.neomaye@gmail.com) • ASSNR [gilbert.romain79@gmail.com](mailto:gilbert.romain79@gmail.com) • BALL TRAP [laurentg.btc@orange.fr](mailto:laurentg.btc@orange.fr)
- FLEUR ET JARDIN [fleuretjardin@orange.fr](mailto:fleuretjardin@orange.fr) • GROUPEMENT JEUNE VALLEES 2 SEVRES [gjvallees2sevres@gmail.com](mailto:gjvallees2sevres@gmail.com)
- LA PATTE D'OIE [proust.magali@gmail.com](mailto:proust.magali@gmail.com) • LES SOURIS VERTES [sourisvertes12@orange.fr](mailto:sourisvertes12@orange.fr)
- LES TITOUNETS [titounets@hotmail.fr](mailto:titounets@hotmail.fr) • MAM STRAM GRAM [mamstramgram79260@yahoo.fr](mailto:mamstramgram79260@yahoo.fr)
- PING PONG [ppc.steneomaye@free.fr](mailto:ppc.steneomaye@free.fr) • SAINTE NEOMAYE BADMINTON [snbad79@gmail.com](mailto:snbad79@gmail.com)
- SUN'DANCE [association.sundance@gmail.com](mailto:association.sundance@gmail.com) • TEAM ROMANS NEOMADIEN VTT [trnvt@gmail.com](mailto:trnvt@gmail.com)
- VITAL'Gym [gymvolontaire-079113@epgv.fr](mailto:gymvolontaire-079113@epgv.fr)

